

RESERVATION DES SALLES MUNICIPALES

Ouverture du service mardi et jeudi (Visite et appel téléphonique - heures d'ouverture de la mairie)

Vos nouvelles correspondantes	Salle Gravette	Mme Stéphanie TETARD
	Toutes les autres salles	Mme Béatrice LION
Réservation	Salle Gravette	Selon le planning de réservation annuel
	Toutes les autres salles	7 jours minimum avant la date d'utilisation
		En dehors du délai imparti sera refusée
		Incomplète sera annulée (<i>manque assurance, chèque de caution</i>)
Annulation/ Changements et/ou nouvelles dates	Salle Gravette	1 mois avant la date de réservation
	Toutes les autres salles	48 heures avant la date de réservation
Convention signée, chèques de caution (vols & dégradations et ménage) et attestation d'assurance	Salle Gravette	1 convention cadre à signer en septembre pour l'année N+1
		2 chèques de caution à remettre à la signature de la convention cadre
		1 attestation d'assurance responsabilité civile à remettre à la signature de la convention cadre
	Toutes les autres salles	1 convention cadre en septembre pour la saison Septembre N/Juin N+1
		2 chèques de caution à remettre à la signature de la convention cadre
		1 attestation d'assurance responsabilité civile à remettre à la signature de la convention cadre
Toute non utilisation répétée d'une salle sans en aviser le service	Toutes les salles	La mairie se réservera le droit d'annuler les réservations à venir
Tout manquement aux règles de propreté		Retenue du chèque caution + la mairie se réservera le droit d'annuler les réservations à venir
Tout manquement aux règles de sécurité		Retenue du chèque caution + la mairie se réservera le droit d'annuler les réservations à venir